

FIMO Marchandises

Permis C/CE · 140 heures · 4 semaines

Objectif	Acquérir la qualification initiale pour conduire un poids lourd (PTAC > 3,5 t) en sécurité et dans le respect de la réglementation.
Organisation	140 h sur 4 semaines consécutives · 16 stagiaires max en salle, 4 par véhicule · 10 h de conduite individuelle dont 2 h d'éco-conduite.
Validation	QCM de 60 questions (admis à 36/60) + conduite en contrôle continu, donnant droit à la Carte de Qualification de Conducteur (CQC).

Accueil et présentation

1 h

Programme détaillé

Thème 1 · Conduite rationnelle axée sur la sécurité et l'environnement — 65 h

- Caractéristiques techniques et organes de sécurité du véhicule
- Conduite sûre et économique, informatique embarquée
- Boîte de vitesses automatisée ou automatique
- Chargement, arrimage et manutention des marchandises en sécurité
- Conduite en situation normale et difficile (8 h 10, dont 1 h de manœuvres)
- Éco-conduite en 3 temps avec mesure de la consommation

Thème 2 · Application des réglementations — 28 h

- Réglementation sociale française et européenne : temps de conduite et de repos, chronotachygraphe, conventions collectives
- Réglementation du secteur (transport public, location, compte propre), contrats et documents de transport

Thème 3 · Santé, sécurité routière et environnementale — 28 h

- Prévention des risques physiques, hypovigilance, aptitude physique et mentale
- Conduite préventive, situations d'urgence, principes du secourisme
- Circulation et signalisation, risques de la route et facteurs aggravants des poids lourds
- Accidents du travail, conduite en tunnel, passages à niveau
- Prévention de la criminalité et du trafic de clandestins

Thème 4 · Service, logistique — 14 h

- Comportements valorisant l'image de l'entreprise et la qualité de service
- Environnement économique du transport de marchandises et organisation du marché

Test final d'évaluation, corrections et synthèse

4 h

Programme conforme à l'arrêté du 3 janvier 2008 (à jour de l'arrêté du 27 avril 2022) et à la directive 2003/59/CE.